



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES
Séance du 28 juin 2023 à 19h00

1 place de la Mairie
81290 VIVIERS-LÈS-MONTAGNES

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 18

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Date de la convocation : 23/06/2023

Date d'affichage : 23/06/2023

L'an deux mille vingt et trois et les vingt et huit juns à 19 h 02, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Sylvie CALAS, Marie-Rose LADOWITCH, Arlette GLORIA, Isabelle DE VIVIES, Françoise BARBERI, Christelle COURTOIS-SABARTHES, Maud FLAMANT et Arlette GLORIA
Et Messieurs Alain VEUILLET, Paul SALVAN, Jean-Michel MAUREL, Manuel GONCALVES, Rodolphe DUCAMP, François MONTAGNE, Daniel MONTAGNE, Frédéric MAIXANDEAU

Excusés : Mme Marie-France ALRIC pouvoir à M. Rodolphe DUCAMP, Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Manuel GONCALVES, M. Claudian BRUN pouvoir à Mme Marie-Rose LADOWITCH

Absent : Mme Pascale PRADES

Secrétaire de séance : Arlette GLORIA

La séance débute à 19h02 sous la présidence de M. Alain VEUILLET

M. le maire annonce que si des questions arrivent pendant la séance, une réponse leur sera apportée lors du prochain conseil municipal.

Il explique également que les différents points inscrits à l'ordre du jour ont été travaillés par le groupe majorité Viviers au cœur.

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Objet de la délibération : Décision Modificative Budget Assainissement : ajout d'un emprunt

M. le maire explique au conseil que dans le cadre du projet de réhabilitation du réseau collectif d'assainissement et de la STEP, il convient de faire un emprunt complémentaire, qui permettra de couvrir les factures des entreprises le temps que les subventions soient débloquées par les financeurs et de pallier au coût non pris en charge par les subventions et directement liés aux travaux.

De plus cet emprunt permettra de financer la tranche de travaux secteur d'En Mathieu.

Il propose au conseil une décision modificative sur le budget assainissement :

Désignations	Dépenses HT	Recettes HT
INVESTISSEMENT		
D- Compte 2315	+450 000.00€	
TOTAL D-23-2315	+450 000.00€	
R- Compte 1641 : Emprunt		+450 000.00€
TOTAL R-16-1641		+ 450 000.00
Total INVESTISSEMENT	450 000.00€	450 000.00€
Total général	450 000.00€	450 000.00€

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 4

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Alain VEUILLET

